



REPAO

Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest

Bureau de coordination et d'animation Sicap Liberté IV villa n° 5000
BP 47076 Dakar – Sénégal Tél. 221 33 825 27 87 Fax : 221 33 825 27 99
Email : repao@orange.sn Site web : www.repao.org



ENDA GRAF DIAPOL



PLAN PRÉSENTATION



- 1. Contexte de la pêche artisanale au Sénégal**
- 2. Etat des lieux de la gouvernance et de la reconnaissance des droits d'accès pour la pêche artisanale**
- 3. Quelles stratégies pour une intégration effective des droits fonciers dans la pêche maritime et continentale au Sénégal?**

1. Contexte de la pêche artisanale au Sénégal (1/3)

La pêche maritime au Sénégal:

- Une ZEE de 126 000 km² sur 718 km de côte
 - Production de plus 450 000 tonnes
 - Chiffres d'affaires de 278 milliards de FCFA (479 millions USD)
 - PIB 3,2% du PIB global et 11% du PIB primaire
 - Valeur ajoutée de 80 milliards CFA par an (137 millions USD)

1. Contexte de la pêche artisanale au Sénégal (2/3)

La pêche artisanale en quelques chiffres:

- Population active 600 mille
- Emplois directs 50 mille (94% des emplois
 - de la pêche
- Débarquements 383 222 tonnes soit plus de 80 % des débarquements nationaux
- Nombre d'embarcations plus de 22 mille motorisés à plus de 90 %

1. Contexte de la pêche artisanale au Sénégal (3/3)



Surcapacités de pêche et déclin des stocks halieutiques

- Externalisation de la pêche artisanale qui devient transfrontalière et cible les marchés extérieurs plutôt que le marché national
- Appuis et subventions accordés par l'Etat dans le segment captures qui augmentent les surcapacités de pêche et renforce l'extraversion de la pêche artisanale

2. Etat des lieux de la gouvernance et des droits d'accès



- Lettre de politique sectorielle faiblement mise en œuvre
- Codes de la pêche maritime et continentale
- Institutionnalisation des CLPAs comme organes de gouvernance et de cogestion locale
- Instauration du permis de pêche artisanale pour mettre fin au régime de libre-accès à la ressource
- Pas de territorialisation de l'espace maritime pour reconnaître les droits de communautés de pêche artisanale
- Pas de gestion par les quotas et aucune limitation des captures
- La concession de droits d'accès pas effective
- Conflits de zones de pêche et d'engins de pêche dans la pêche artisanale et entre la pêche artisanale et la pêche industrielle
- Les formes de régulations locales et spontanées de l'accès à la ressource ne sont pas reconnues par la législation nationale

3. Stratégies pour une intégration et une reconnaissance des droits d'accès de la pêche artisanale (1/3)

- Adopter une approche régionale pour une gouvernance des régimes d'accès aux ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest et tenir compte à la fois de la pêche maritime et de la pêche continentale**



Une proposition de programme intitulée: « Gouvernance des régimes d'accès aux ressources halieutiques, sécurité alimentaire et prospérité partagée en Afrique de l'Ouest: Burkina Faso, Cabo Verde, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Sierra Leone

3. Stratégies pour une intégration et une reconnaissance des droits d'accès de la pêche artisanale (2/3)

Objectif Principal: Les droits d'accès aux régimes halieutiques légitimes pour la pêche artisanale sont reconnus et sécurisés



Impact attendu: L'amélioration du cadre de gouvernance des régimes d'accès aux ressources halieutiques augmente la contribution de la pêche artisanale dans la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest

3. Stratégies pour une intégration et une reconnaissance des droits d'accès de la pêche artisanale (3/3)

Résultat 1: Mise à niveau et renforcement des liens entre les initiatives relatives aux Directives volontaires (VGTT et SSFG), aux Directives de l'UA pour la mise en œuvre du Cadre Politique de Réforme Stratégique de la Pêche et de l'Aquaculture et les législations nationales et régionales des



Résultat 2: Renforcement des capacités sur les Directives volontaires (VGTT et SSFG) et les Directives de l'UA de sur la pêche et l'aquaculture

Résultat 3: Etablissement de plateformes inclusives multi-acteurs et de mécanismes de dialogue et de mise en œuvre des actions sur les questions de régimes d'accès aux ressources halieutiques

Conclusion

- **La reconnaissance des droits d'accès des communautés de pêche artisanale au Sénégal et dans les autres pays africains nécessite des réformes dans la gouvernance et les législations des pêches**
- **Une stratégie régionale est nécessaire du fait du caractère de plus en plus transfrontalier de la pêche aussi bien maritime que continentale**

**MERCI
DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION**

